

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2024/09/01

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : 02/09/2024	Présents : Mmes Béatrice BAILLEUL, Sandrine BOUILS, Raymonde BRESSON, Pascale MICHEL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Muriel REAL, Laurette NARANJO, Sylvie VENTURA Mrs Serge CIVIL, Florian GUZDEK, Michel PLAZA, Pierre DEMONTE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15	Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE procuration Serge CIVIL, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE procuration Pascale MICHEL, Ginette SZEMBEL procuration Pierre DEMONTE
	Absents : Patrice PASTOU, Pascal BLASCO

Convention avec l'association Médiance 66

Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS, expose le dossier.

L'association Médiance 66 est une association qui intervient dans le cadre de la médiation sociale et qui est présente sur tout le Département, notamment dans plusieurs Maisons France Services (dont Saint-Jacques et Haut Vernet) ainsi que dans 13 autres sites (quartiers prioritaires, résidences sociales, université). L'association possède de nombreux partenaires, entreprises et institutionnels et intervient dans les champs suivants :

- Accès aux droits et aux services ;
- Précarité énergétique et hydrique ;
- Logement et Habitat ;
- Médiation Numérique.

Suite à l'obtention de financement dans le cadre de deux appels à projets (CPAM et MALAKOFF HUMANIS), Médiance 66 propose une expérimentation, à titre gracieux, au sein du CCAS de TOULOUGES. Cela consiste à mettre à disposition, durant une année (scolaire), un travailleur social une journée par semaine afin d'effectuer des visites à domicile chez les bénéficiaires du SAAD dans le but de les accompagner dans leurs démarches administratives, ainsi qu'une permanence physique pour cette fois-ci l'ensemble des seniors de la ville. Les missions seraient alors d'informer, d'accompagner dans les démarches et de créer du lien.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

-AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents s'y réfèrent

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

Fait à Toulouges, le 20 septembre 2024

03 OCT. 2024

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE

COURRIER

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 04/10/24